



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenir

RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITE ET LE PRIX

DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2022

CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE
9, Place de la Bouverie – BP 63
42190 CHARLIEU

Synthèse introductive :

Charlieu-Belmont Communauté est le résultat de la fusion entre les Communautés de communes du Canton de Belmont-de-la-Loire et du Pays de Charlieu au 1^{er} janvier 2013.

Cette nouvelle collectivité regroupe 25 communes pour 23 453 habitants (Population municipale 2019 valable au 1^{er} janvier 2022).

Liste des communes :

- Arcinges
- Belleroye
- Belmont-de-la-Loire
- Boyer
- La Bénisson-Dieu
- Briennon
- Le Cergne
- Chandon
- Charlieu
- Cuinzier
- Ecoche
- La Gresle
- Jarnosse
- Maizilly
- Mars
- Nandax
- Pouilly-sous-Charlieu
- Saint-Denis-de-Cabanne
- Saint-Germain-la-Montagne
- Saint-Hilaire-sous-Charlieu
- Saint-Nizier-sous-Charlieu
- Saint-Pierre-la-Noaille
- Sevelinges
- Villers
- Vougy



Elle se situe géographiquement au Nord-Est du département de la Loire.

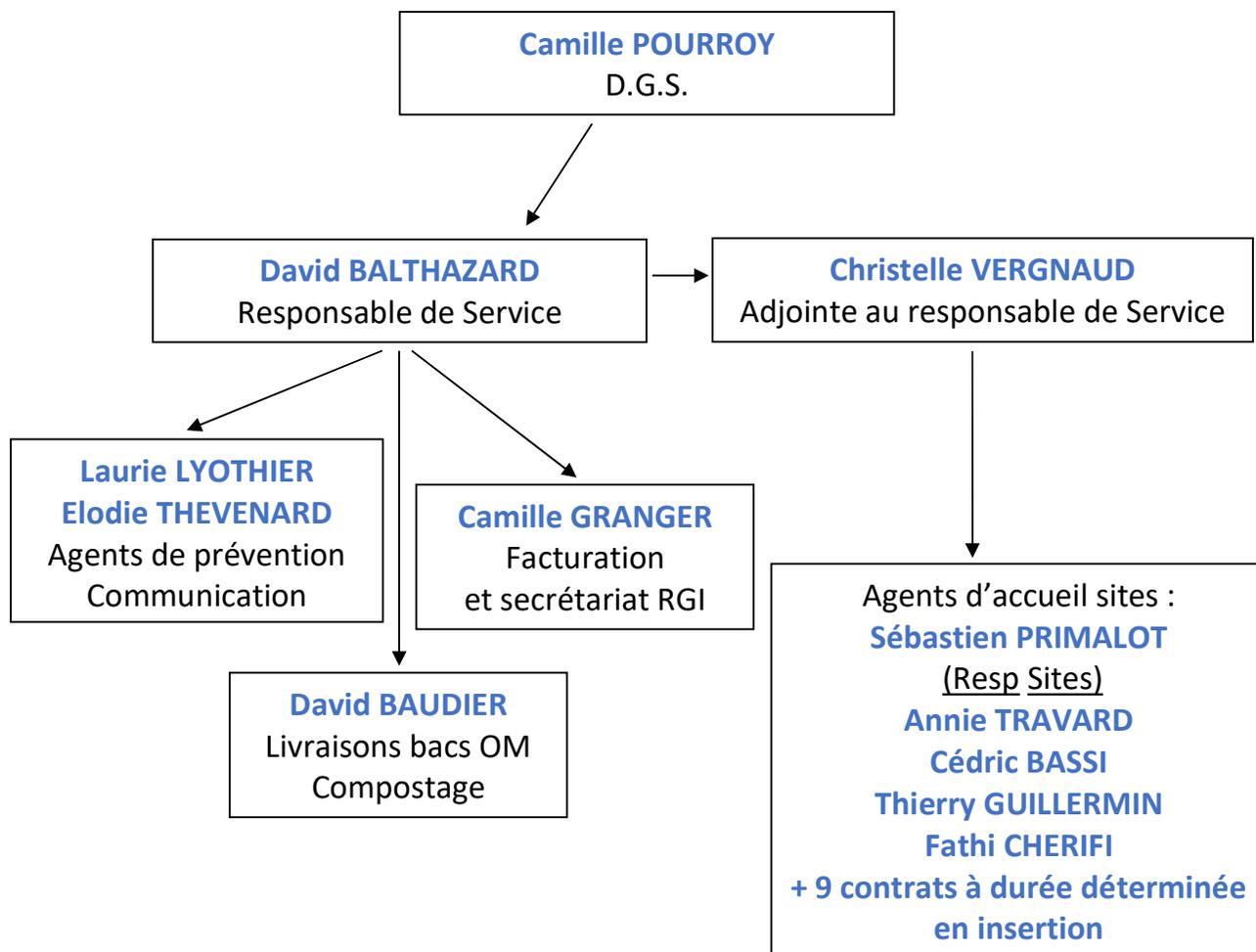
Le service déchets ménagers et assimilés fonctionne grâce à :

1/ un pilotage politique : 1 Vice-Président, M. Henri GROSDENIS, et un comité consultatif « déchets ménagers » composée de membres de chaque commune, qui se réunit régulièrement dans une commune différente.

En 2022, notre service a organisé 4 comités déchets.

En outre, des réunions annexes sont organisées par groupes de travail sur les thématiques suivantes : renouvellement PAV ; refonte RGI ; communication-prévention.

2/ une équipe technique :



Dans le cadre de la mutualisation avec les communes, Jean-Noël AUGAY, employé communal de Saint-Germain-la-Montagne, effectue en moyenne 6h par semaine en accueil déchèteries.

Les objectifs du service fixés sur 2022 étaient :

- ✓ Accentuer la prévention avec l'arrivée d'un deuxième agent de prévention
- ✓ Refonte du parc de PAV : fin phase 1 en retard + phase 2
- ✓ Fin de l'étude restructuration de la RGI
- ✓ Marché collecte des ordures ménagères notamment avec passage en C0.5
- ✓ Déploiement du compostage individuel et collectif suite aux résultats de l'étude biodéchets

RGI : Redevance Générale Incitative

OM : Ordures Ménagères

PAV : Points d'Apport Volontaire

C0.5 : collecte 1 fois tous les 15 jours

Rapport qualité-prix du service d'élimination des déchets.

1/PRESENTATION

En 2022, Charlieu-Belmont Communauté exerce, au titre des compétences obligatoires, les compétences suivantes : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La collectivité assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés mais a délégué le traitement au S.E.E.D.R. (Syndicats d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) qui regroupe 4 Communautés de communes et une Communauté d'Agglomération, soit 148 741 habitants (population municipale 2020).

La collectivité a mis en place plusieurs outils de réduction des tonnages des ordures ménagères :

- ✓ Tri sélectif en Points d'Apport Volontaire (PAV)
- ✓ Ouverture de deux déchèteries
- ✓ Collecte des encombrants auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite ne disposant pas de moyen de locomotion
- ✓ Collecte des cartons auprès des artisans/commerçants
- ✓ Vente de composteurs individuels
- ✓ Installation de composteurs collectifs

2/ORGANISATION ET RESULTATS DES DIFFERENTES COLLECTES

La collecte des déchets est organisée principalement par des marchés publics comme suit :

Flux	Date marché	Collecteurs
Collecte OMR	2016	SECAF CHAMFRAY
Collecte papiers	2021	SARL DUBUIS
Collecte verre	2021	SARL DUBUIS
Collecte emballages	2021	SUEZ
Déchèteries	2021	SECAF CHAMFRAY
Collecte cartons	2016	SUEZ
Collecte encombrants	2002	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE (régie)

L'organisation des collectes des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte alors que le tri sélectif est collecté en apport volontaire selon les modalités suivantes :

Communes	Population	Fréquence collecte OMR	Nb colonnes Emb	Nb colonnes Papiers	Nb colonnes Verre
Arcinges	215	C1	2	1	2
Belleroche	314	C1	2	1	1
Belmont-de-la-Loire	1477	C1/C2	7	7	8
Boyer	198	C1	1	1	1
La Bénisson-Dieu	424	C1	3	2	2
Briennon	1719	C1	8	6	5
Le Cergne	622	C1/C2	5	3	6
Chandon	1479	C1	4	3	4
Charlieu	3695	C1/C2	14	6	7
Cuinzier	711	C1	3	3	3
Ecoche	523	C1	3	3	4
La Gresle	861	C1	3	3	4
Jarnosse	419	C1	2	1	1
Maizilly	332	C1	2	2	2
Mars	570	C1	3	2	3
Nandax	546	C1	2	1	2
Pouilly-sous-Charlieu	2532	C1/C2	9	6	5

Saint-Denis-de-Cabanne	1260	C1	7	6	7
Saint-Germain-la-Montagne	230	C1	2	1	1
Saint-Hilaire-sous-Charlieu	529	C1	2	2	2
Saint-Nizier-sous-Charlieu	1696	C1/C2	10	3	8
Saint-Pierre-la-Noaille	381	C1	2	2	2
Sevelinges	643	C1	4	3	3
Villers	589	C1	3	2	2
Vougy	1488	C1/C2	7	3	4
Total	23 453		110	73	90
TOTAL			273 colonnes		

2-1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la SECAF CHAMFRAY assure la collecte, pour une durée de 5 ans. L'échéance a été portée au 31/12/2022 par la signature de deux avenants.

Le coût de la collecte pour 2022 est de 608 992.64 € TTC. A noter qu'une révision de prix du marché a été appliquée en raison de l'inflation.

Le traitement payé au SEEDR s'est élevé à 279 340.53 € TTC.

La collecte en P.A.P. s'effectue à raison d'une tournée par semaine pour toutes les communes, et deux tournées par semaine pour certains professionnels. La SECAF CHAMFRAY utilise 4 B.O.M. (26t, 19t, 7.5t et 3.5t) pour cette collecte.

Un calendrier de collecte est distribué chaque année pour indiquer aux usagers les jours de collecte et les jours de remplacement en cas de jour férié. Il permet aussi à chaque foyer de noter les dates de présentation de leur bac et de garder ainsi un contrôle permanent sur leur production d'ordures ménagères.

Le tonnage OM 2022 est de 2 355.00 tonnes soit un ratio de 100.41 kg/hab/an.

Evolution du tonnage OMR depuis 2013 :

<u>Année</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Ratio kg/hab/an</u>	<u>Evolution tonnage %</u>
2013	3 262.00	139.54	
2014	3 239.28	138.05	- 0.69
2015	3 144.58	133.73	- 2.92
2016	2 529.50	107.88	- 19.56
2017	2 513.22	107.09	- 0.64
2018	2 498.76	106.64	- 0.57
2019	2 411.08	103.20	- 3.51
2020	2 382.70	102.01	- 1.17
2021	2 401.70	102.71	+ 0.79
2022	2 355.00	100.41	- 1.94

Analyse :

Sur le secteur de Charlieu, entre 2008 (année de mise en place de la RGI) et 2016, le tonnage OMR a diminué de 50.77 %. L'extension de la RGI en 2016 sur le secteur de Belmont a été un immense succès concrétisé par une baisse du tonnage OMR de près de 53 %.

Après une hausse très minime entre 2020 et 2021 (+ 0.79 %), le tonnage est reparti à la baisse en 2022 : - 1.94 %.

Entre 2013 et 2022, la baisse du tonnage OMR est de -27.81 %.

C1 : collecte 1 fois par semaine / C2 : collecte 2 fois par semaine

PAP : Porte-A-Porte

BOM : Benne à Ordures Ménagères

Rapport qualité-prix du service d'élimination des déchets.

La gestion des bacs à ordures ménagères est assurée en régie :

<u>Opérations 2022</u>	<u>Ajouts</u>	<u>Retraits</u>	<u>Maintenance</u>	<u>Echanges</u>	<u>Totaux</u>
Janvier	69	73	76	52	270
Février	60	36	60	47	203
Mars	62	69	48	37	216
Avril	49	28	22	54	153
Mai	77	41	30	47	195
Juin	69	65	30	43	207
Juillet	67	51	37	34	189
Aout	64	44	27	38	173
Septembre	76	50	37	32	195
Octobre	54	38	30	55	177
Novembre	52	57	25	48	182
Décembre	48	34	39	45	166
Totaux	747	586	461	532	2 326

Le service a effectué 2 326 interventions contre 2 117 en 2021 soit une augmentation de 9.87 % :
 + 2.33 % pour des mises en place de bacs ; + 1.91 % pour des retraits de bacs ; + 26.07 % pour des échanges de bacs ; + 18.21 % pour des opérations de maintenance sur le parc de bacs en place.

Pour l'ensemble de ces interventions, 18 839 km ont été parcourus.

Au 31 décembre 2022, 11 314 bacs étaient en place, contre 11 310 bacs au 31 décembre 2021.

<u>Année</u>	<u>Nombre de bacs</u>	<u>Variation nombre de bacs</u>
2016	10 924	+ 38.03 %
2017	10 962	+ 0.35 %
2018	11 212	+ 2.28 %
2019	11 188	- 0.21 %
2020	11 221	+ 0.29 %
2021	11 310	+ 0.79 %
2022	11 314	+ 0.04 %

Sur l'année 2022, le taux moyen de présentation des bacs à la collecte est de 21.70 % (contre 22.40 % en 2021) :

<u>Communes concernées</u>	<u>Taux moyen de collecte des bacs</u>	<u>Communes concernées</u>	<u>Taux moyen de collecte des bacs</u>
Arcinges	18.40 %	Maizilly	18.20 %
Belleroche	18.40 %	Mars	16.80 %
Belmont-de-la-Loire	21.10 %	Nandax	23.60 %
Boyer	19.30 %	Pouilly-sous-Charlieu	22.80 %
Briennon	22.50 %	St-Denis-de-Cabanne	19.70 %
Chandon	19.50 %	St-Germain-la-Montagne	15.50 %
Charlieu	25.00 %	St-Hilaire-sous-Charlieu	19.20 %
Cuinzier	22.60 %	St-Nizier-sous-Charlieu	23.70 %
Ecoche	21.20 %	St-Pierre-la-Noaille	22.10 %
Jarnosse	17.40 %	Sevelinges	20.90 %
La Bénisson-Dieu	19.50 %	Villers	20.60 %
La Gresle	19.30 %	Vougy	22.20 %
Le Cergne	21.90 %	Taux moyen général	21.70 %

Analyse :

Une étude préalable à une nouvelle organisation de la collecte des OMR / Cartons a été réalisée en externe. Au vu du taux moyen de présentation des bacs (22.40 % en 2021 ; 21.70 % en 2022), une réduction de la fréquence de collecte des OM est envisageable. Ce scénario a été retenu pour un passage en C0.5 au 01/01/2023.

En prévision de ces modifications de collecte, nous avons contacté 449 usagers par courrier (particuliers en plus de 26 levées, professionnels) afin de leur présenter les changements à venir et les inviter à contacter le service pour échanger sur leurs difficultés éventuelles.

2-2. La collecte sélective en apport volontaire

La collectivité dispose d'un parc de 273 colonnes réparties sur les 25 communes.

Le marché de collecte du tri sélectif a débuté le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

SUEZ assure la levée des conteneurs emballages pour un montant de 201 203.55 € TTC.

DUBUIS SARL assure la levée des conteneurs verre pour un montant de 40 950.09 € TTC, mais également la levée des conteneurs papiers pour un montant de 14 368.46 € TTC.

A noter que des révisions de prix des marchés ont été appliquées en raison de l'inflation.

Le traitement payé au SEEDR pour les emballages s'est élevé à 148 285.92 € TTC.

Les papiers et le verre ont un coût de traitement nul.

Les prestataires organisent eux-mêmes les tournées.

Avec la mise en place de la RGI, nos collecteurs collectent plus souvent dans les communes, et certains PAV ont été doublés. Au 1^{er} janvier 2020, CBC a mis en place l'extension des consignes de tri ; des colonnes neuves ont été acquises pour renforcer certains points.

En 2022 a débuté le renouvellement complet du parc PAV avec la phase 1 (Pouilly-sous-Charlieu et Charlieu). Les phases 2 à 4 sont programmées en 2023. A terme, les 25 communes du territoire seront équipées de nouvelles colonnes de tri. Leurs capacités ont été augmentées, notamment pour les emballages, afin d'éviter les débordements. Elles sont équipées de trappes PMR (personnes à mobilité réduite) pour répondre aux normes d'accessibilité.

<u>Tonnages :</u>	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Tonnages papiers collectés	427.70	423.74	339.74	- 19.82 %
Tonnages verre collectés	884.22	902.20	890.28	- 1.32 %
Tonnages emballages ménagers collectés	690.30	745.08	762.35	+ 2.32 %
Tonnages refus emballages centre de tri + freinte (*)	205.23	241.37	187.63 (*)	- 22.26 %

(*) La freinte n'est plus comprise dans le tonnage à compter du 01/01/2022

(A noter, en complément, la présence en déchèterie de Pouilly d'une benne de 30 m³ pour les emballages, une pour le papier et une le verre).

Commentaires : L'effet « extension de consignes de tri » continue en 2022 : + 2.32 % de tonnes d'emballages collectées. La qualité du tri, qui s'était fortement détériorée en 2021, reste dégradée même si elle tend à s'améliorer légèrement : le taux de refus est compris entre 20 et 28 %. Nous devons poursuivre la communication sur les bons gestes de tri et les actions de sensibilisation sur le terrain.

2-3. La collecte des cartons et encombrants (hors déchèteries)

Les cartons sont collectés tous les jeudis matin par la société SUEZ, sous-traitant de la société SECAF CHAMFRAY (titulaire du marché de collecte OM / Cartons). Certaines communes sont collectées à une fréquence hebdomadaire, d'autres à la quinzaine ou mensuellement.

Pour l'année 2022, 214.04 tonnes de cartons ont ainsi été collectées. Malgré la baisse de tonnage (- 5.50%), le coût de collecte est en hausse – 53 556.60 € TTC (+ 5.73 %) – du fait de la révision de prix demandée par le collecteur en compensation des augmentations de charges (carburant).

La collecte des encombrants est, quant à elle, plus complexe car il est indispensable de bien identifier les usagers pouvant se rendre à la déchèterie de ceux qui sont dans l'impossibilité de s'y rendre (service ouvert selon conditions d'âge et mobilité).

Ce service, réalisé en régie, permet chaque année de collecter environ 40.00 tonnes qui sont ensuite acheminées vers les déchèteries pour y être triées.

2-4. La collecte des déchèteries intercommunales

Les déchèteries sont un maillon essentiel dans la gestion des déchets ; elles permettent aux usagers du service de déposer leurs déchets non ménagers dans de bonnes conditions.

- Le site de Pouilly a ouvert en novembre 2001

Depuis janvier 2002, Charlieu-Belmont Communauté, en partenariat avec le SEEDR, la Chambre d'agriculture et la FD CUMA, a installé sur l'ancien site de la décharge de Pouilly une plateforme de broyage des déchets verts d'environ 1 500 m².

Un pèse-essieu, situé à l'entrée, permet de quantifier les tonnages de broyat livrés aux agriculteurs signataires de la charte de co-compostage à la ferme.

Pour 2022, 15 agriculteurs se sont partagé 1942.42 tonnes de broyat au cours de 3 campagnes.

En avril 2012, la Communauté de communes a fait évoluer le site de Pouilly en ouvrant une partie permettant d'accueillir les inertes (terres et gravats), ainsi que le bois et le plâtre.

De nouveaux travaux ont été engagés pour que, au 1^{er} janvier 2020, le site soit équipé d'un système de contrôle d'accès. A cette occasion, le site a été réorganisé, toujours pour fluidifier la circulation, organiser le tri et améliorer la sécurité.

- Le site de Belmont, quant à lui, a ouvert au 1^{er} janvier 2011

Il est également équipé d'un système de contrôle d'accès depuis janvier 2020.

La société SECAF CHAMFRAY assure la collecte et le transport des bennes depuis le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans. Le montant du marché pour 2022 est de 121 761,82 € TTC.

A noter qu'une révision de prix du marché a été appliquée en raison de l'inflation.

Le traitement payé au SEEDR pour les déchets de déchèteries s'est élevé à 288 554.24 € TTC.

En 2022, nous avons valorisé 88,93 % (89.84 % en 2021) des déchets entrants.

Tonnages 2022 :

Nature du déchet	Site Pouilly	Site Belmont	Prestataire de valorisation
Ferraille	263.28	52.26	Derichebourg Environnement
Non-recyclables	797.10	160.26	Suez
Gravats plâtrés	240.22	24.20	Rhône Environnement (s/ trait Aiguilly Recy)
Déchets végétaux	1942.42	/	Agriculteurs du territoire
Bois non traité	176.51	39.62	Dons aux particuliers du territoire ou ETR
Souches	145.36	/	ETR
Bois traité	333.56	70.06	ETR
Fenêtres	58.40	5.76	Secaf Chamfray

Gravats	1 398.70	110.10	Sograp
Placo-plâtre	122.82	17.22	Suez
Cartons	178.76	22.92	Secaf Chamfray > Saica
Terre	1 047.85	/	Plateforme
Emballages	71.46	/	Paprec > divers repreneurs
Papiers	89.54	/	Sarl Dubuis > Golbey Norske
Verre	136.14	/	Verralia
Plastiques	12.54	3.56	Secaf Chamfray > Valorplast
Huiles moteur	8.82	2.43	Chimirec
Huiles ménagères	3.285	0.42	Quatra France
Piles/batteries de clôture	1.833	0.543	Corepile
Batteries	6.973	1.729	Recylex
DDS - Toxiques	40.61	7.516	Sarpi et Eco-DDS
Cartouches d'encre	0.377	0.123	Printerre
Extincteurs/cartouches gaz	0.994	0.40	LIS
Mobiliers	544.72	89.88	EPUR
Lampes et néons	0.876	0.135	Eco System
DEEE	206.355	42.803	Eco System
Textiles	76.167	23.018	Le Relais Bourgogne
Emmaüs	38.754	8.90	Emmaüs
Bouchons	0.77	0.00	Bouchons d'amour
Pneus	24.13	/	Aliapur
Totaux	7 969.324	683.857	
<i>Totaux 2021</i>	<i>10 412.229</i>	<i>765.557</i>	
<i>Totaux 2020</i>	<i>7 529.009</i>	<i>781.896</i>	

Entrées déchèteries :

Nature	Pouilly		Belmont	
	2021	2022	2021	2022
1/ Particuliers	80 232	73 388	10 207	9 190
2/ Services techniques	2 330	2 206	93	69
3/ Artisans/Commerçants	2 717	2 966	200	162
Total	85 279	78 560	10 500	9 421
Progression annuelle	+ 26.85 %	- 7.88 %	+ 10.13 %	- 10.28 %

Chiffres 2021 marqués par une influence importante sur la fréquentation, suite à la crise sanitaire COVID en 2020 (8 semaines de confinement général, puis couvre-feu).

3/BILAN VALORISATION PAR FLUX

	2021	2022	Variation
Tonnages ordures ménagères	2 401.70	2 355.00	-1.94 %
Tonnages non-recyclables déchèteries	1 135.44	957.36	-15.68 %
Tonnages refus + freinte centre de tri	241.37	187.63	-22.26 %
TOTAL ENFOUISSEMENT (NON VALORISE)	3 778.51	3 499.99	-7.37 %
Tonnages déchèteries recyclés (hors recyclables secs et textiles)	9 622.66	8013.30	-16.72 %
Tonnages journaux/magazines/revues (avec déchèterie, Valorise et centre de tri avec GM)	549.895	479.187	-12.86 %
Tonnages emballages ménagers enlevés	580.060	475.71	-17.99 %
Tonnages verre (avec déchèterie)	1 040.26	1 026.42	-1.33 %
Tonnages collecte cartons PAP	226.50	214.04	-5.5 %
Textiles	100.823	112.63	11.71 %
TOTAL VALORISE	12 120.198	10321.287	-14.84 %
TOTAUX	15 898.708	13821.277	-13.07 %
PART VALORISEE	76.23 %	74.68 %	

<u>Année</u>	2018	2019	2020	2021	2022
<u>Part valorisée en %</u>	72.99	73.41	71.60	76.23	74.68

Analyse :

Le tonnage global produit sur Charlieu-Belmont Communauté est pour 2022 de 13 821.277 tonnes de déchets, soit une baisse de 13.07 % par rapport à 2021 (15 898.708 tonnes). Après 2 années marquées par les effets COVID, 2022 se termine avec des résultats similaires à ceux antérieurs à 2020.

Le tonnage Ordures ménagères global, après une légère hausse entre 2020 et 2021 (+ 0.79 %), connaît à nouveau une baisse (- 1.94 %).

La qualité du tri, qui s'était fortement détériorée en 2021, reste dégradée même si elle tend à s'améliorer légèrement : le taux de refus reste compris entre 20 et 28 %.

Les non-recyclables en déchèteries enregistrent une forte baisse (- 15.68 %), après une hausse de + 8.66 % en 2021, année post-COVID.

En 2022, nous avons produit 589.32 kg de déchets par habitant (contre 679.95 en 2021) dont 25.32 % ont été enfouis en CSDU (contre 23.77 % en 2021).

4/OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Plusieurs textes de loi fixent des objectifs en matière de réduction des déchets et de performance de valorisation :

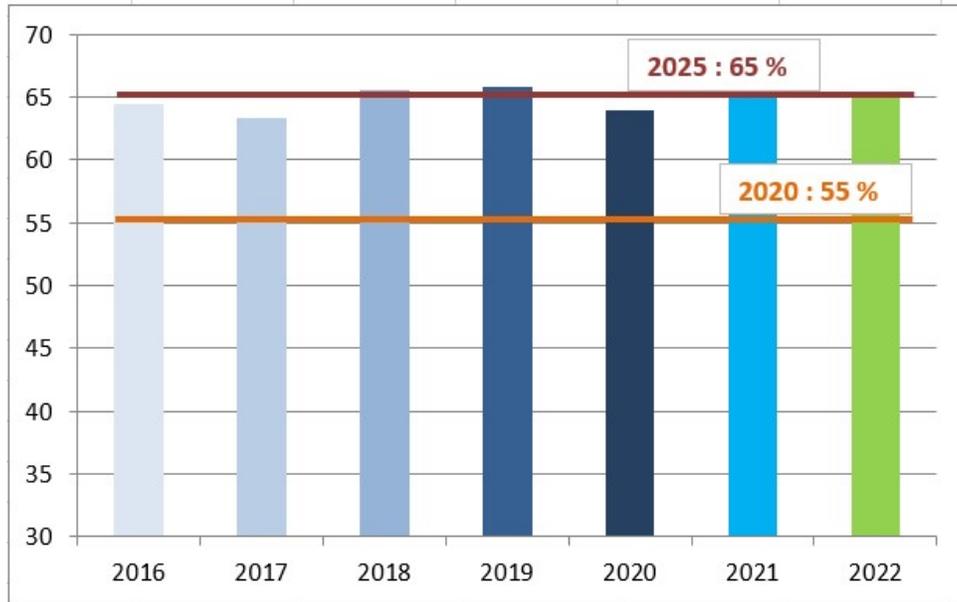
- ✓ Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV - 17 août 2015)
- ✓ Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC - 10 février 2020)
- ✓ Ordonnance du 29 juillet 2020

4-1. Augmenter le taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)

Il prend en compte tous les tonnages collectés : emballages hors refus, papiers, verre et tous les déchets provenant des déchèteries sauf les encombrants, inertes (gravats et gravats plâtrés) et dangereux (DMS, DDS, huile de vidange, batteries, piles, extincteurs, cartouches encre, DEEE, lampes et néons).

Taux de recyclage 2022 Charlieu-Belmont Communauté	65.27 %
---	---------

<u>AGEC</u> Objectif 2020 : 55 % Objectif 2025 : 65 %

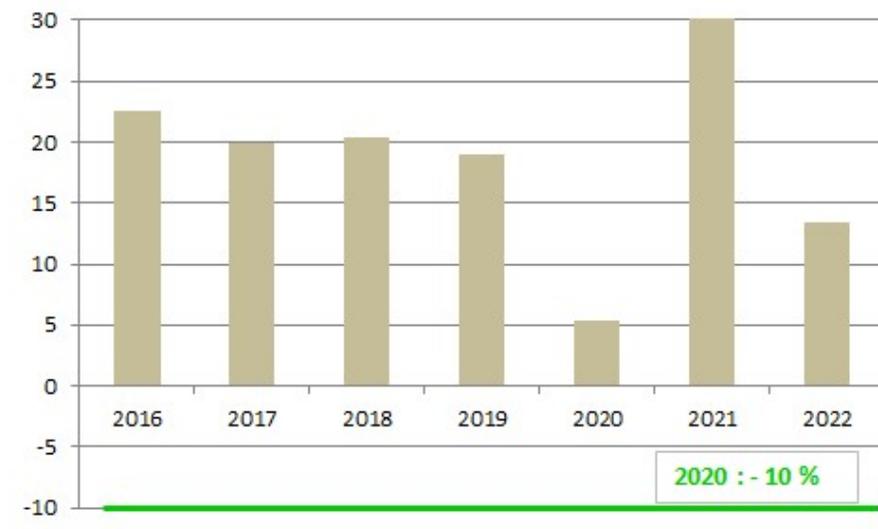


4-2. Réduire la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

Les DMA regroupent tous les déchets collectés y compris les inertes.

Evolution DMA 2022 Charlieu-Belmont Communauté	+ 13.43 %
---	-----------

<u>AGEC</u> Objectif 2030 : - 15 % par rapport à 2010



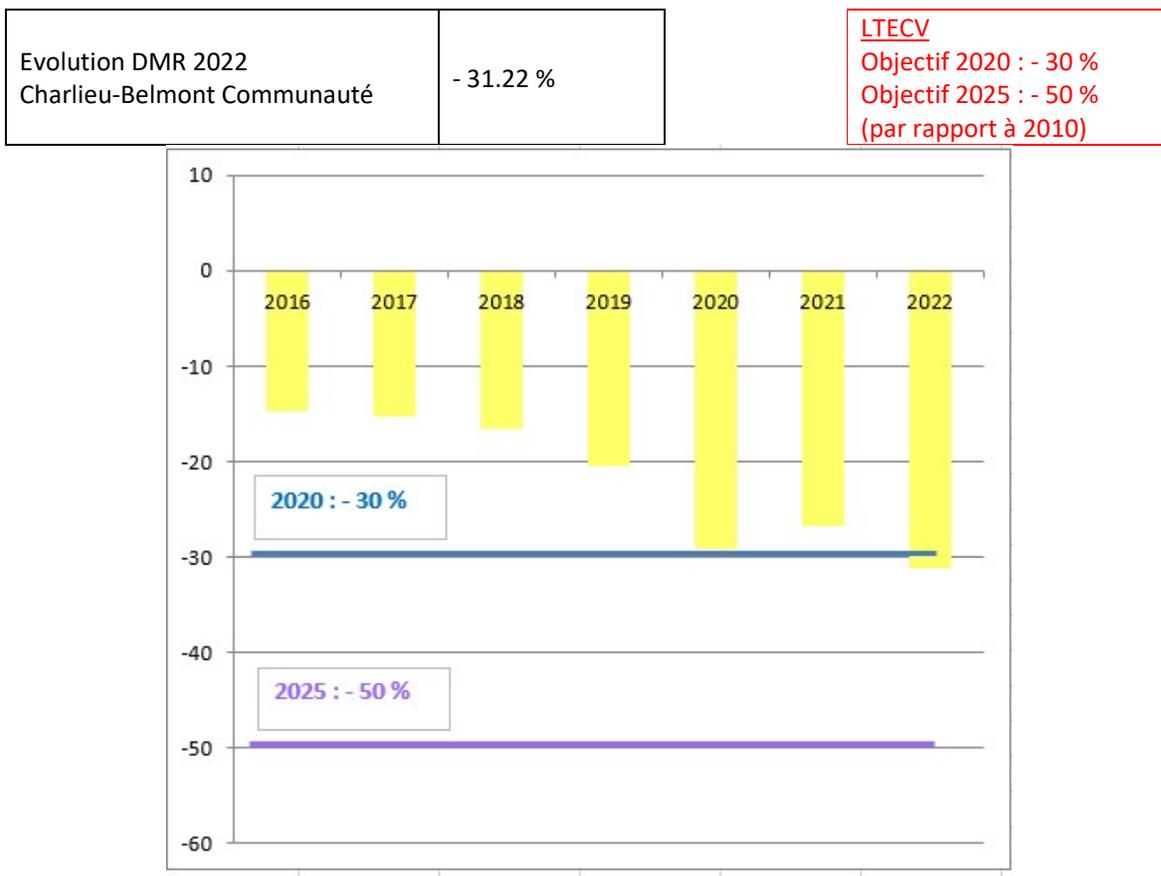
Notre collectivité va rencontrer deux freins pour tenir cet objectif :

- La RGI secteur Charlieu a été mise en place en 2008 donc la baisse des OM avait déjà eu lieu en 2010 (année de référence)

- La déchèterie de Belmont a ouvert en 2011 ce qui engendre des tonnages importants non comptabilisés en 2010

4-3. Diminuer la production de DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Les DMR comprennent les OMR, les encombrants et les refus de tri des emballages si ceux-ci sont mis en décharge (ce qui n'est pas le cas pour notre collectivité).



5/ANIMATION PREVENTION

En 2022, la collectivité a renforcé ses actions de sensibilisation à la réduction des déchets en recrutant, au mois de mars, un deuxième agent de prévention.

Les axes de travail ont été définis dans l'objectif de cibler tous types d'utilisateurs : grand public, scolaires, périscolaires, professionnels...

Dans l'objectif de structurer les actions de prévention déjà existantes et d'en développer davantage, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été élaboré pour la période 2023-2028. Le document finalisé a été adopté en Conseil communautaire le 15/12/2022.

5-1. Animations jeunesse

En juin 2022, un programme d'animations réduction des déchets 2022-2023 a été envoyé aux 25 établissements scolaires du premier degré et 6 accueils de loisirs du territoire.

Aussi, 110 animations ont été programmées sur l'année scolaire, dont 46 séances entre juillet et décembre 2022 ayant permis de sensibiliser 693 enfants :

COMMUNE	ETABLISSEMENT	NOMBRE D'ANIMATIONS	TYPE D'ANIMATIONS	NOMBRE D'ENFANTS	ÂGE
BRIENNON	ECOLE PUBLIQUE	8	TRIER POUR RECYCLER / FABRICATION EPONGES TAWASHI / RECYCLER POUR REUTILISER	111	3-10 ANS
CHANDON	ECOLE PUBLIQUE	3	TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER	63	3-7 ANS
CHARLIEU	MJC	3	COMPOSTAGE / FABRICATION SHAMPOING	52	3-11 ANS

	ECOLE PRIVEE	4	RECYCLER POUR REUTILISER / TRIER POUR RECYCLER	112	4-10 ANS
CUINZIER	ECOLE PUBLIQUE	4	FABRICATION EPONGES TAWASHI / TRIER POUR RECYCLER / COMPOSTAGE	32	3-8 ANS
JARNOSSE	ECOLE PUBLIQUE	1	RECYCLER POUR REUTILISER	21	8-10 ANS
LA GRESLE	ECOLE PUBLIQUE	5	TRIER POUR RECYCLER / COMPOSTAGE / RECYCLER POUR REUTILISER / VISITE DECHETERIE / ANIMATION DECHETERIE	94	4-11 ANS
MARS	ECOLE PUBLIQUE	3	TRIER POUR RECYCLER / COMPOSTAGE / PAPIER RECYCLE	46	4-11 ANS
SAINT DENIS DE CABANNE	ECOLE PUBLIQUE	8	TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER	85	3-9 ANS
	ECOLE PRIVEE	4	PAPIER RECYCLE / TRIER POUR RECYCLER / FABRICATION EPONGES TAWASHI / RECYCLER POUR REUTILISER	33	3-11 ANS
SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU	ECOLE PRIVEE	2	TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER	18	3-5 ANS
SEVELINGES	ECOLE PUBLIQUE	1	TRIER POUR RECYCLER	26	3-6 ANS
TOTAL NOMBRE D'ANIMATIONS		46	TOTAL NOMBRE D'ENFANTS SENSIBILISES	693	

Les séances proposées permettent d'aborder diverses thématiques : tri sélectif, compostage, bricolage (réemploi, fabriquer soi-même...), etc.

16 établissements scolaires et 2 accueils de loisirs ont montré leur intérêt pour plusieurs animations. Malgré cette forte demande, toutes les demandes ont pu être acceptées.

5-2. Animations grand public

En mai 2022, le premier programme d'ateliers Stop Déchets dédiés à la réduction des déchets a été lancé sur la période mai-juillet. Les séances ont repris en septembre-octobre, puis novembre-décembre.

En parallèle, des animations ponctuelles ont été proposées : « Café Compost », stands d'informations, Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Ainsi, sur l'année 2022, 29 animations ont été organisées et 257 usagers sensibilisés :

		NOMBRE D'ANIMATIONS	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
ATELIERS STOP DECHETS	MAI-JUILL 2022	11	56
	SEPT-OCT 2022	5	25
	NOV-DEC 2022	6	34
TOTAL		22	115
ATELIERS CAFE COMPOST	JUIN 2022	2	15
STAND D'INFORMATIONS SPECIAL BIODECHETS	JUIN 2022	1	60
TOTAL		3	75
STANDS D'INFORMATIONS GENERALES DECHETS	SEPT ET NOV 2022	2	55
ATELIERS SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS (SERD)	NOV 22	2	12
TOTAL		4	67
TOTAL GENERAL		29	257

5-3. Déploiement du tri à la source des biodéchets

Afin de se conformer à la réglementation sur le tri à la source et la valorisation des biodéchets pour tous les ménages à l'horizon 2024 (loi AGE3), une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant la collecte séparée de ces derniers a été réalisée en externe.

Le scénario retenu est la gestion de proximité des biodéchets (la collecte séparée a été exclue) via :

- Le déploiement du compostage individuel (poursuite de la vente de composteurs individuels à tarif préférentiel) ;
- Le déploiement du compostage partagé ;
- Le déploiement de compostage en pied d'immeubles collectifs ;
- Pour les PNM privés, l'incitation à utiliser les sites de compostage partagé dont ceux présents en déchèteries ;
- Pour les PNM publics, le déploiement du compostage en établissement (établissements scolaires, maisons de retraite, etc).

L'étude a également mis en avant l'enjeu économique du détournement des biodéchets présents dans les OM (- 111 363 € TTC sur les coûts de transfert-traitement et TGAP) et les possibilités de financement « Tri à la source et valorisation des biodéchets ».

Ainsi, en juin 2022, nous avons répondu à l'Appel à projets Aurabiodec de l'ADEME qui prévoit 50 à 55 % de soutien financier de 55 % sur les dépenses éligibles d'équipements-investissements et de 50 % sur les dépenses éligibles de communication et formation. Objectifs : installer 30 à 40 nouveaux sites de compostage partagé, poursuivre la vente de composteurs individuels à tarif préférentiel, renforcer la communication sur les intérêts du compostage, poursuivre les actions de sensibilisation auprès des usagers, notamment des restaurants scolaires, y compris sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'interdiction de brûlage des déchets verts, etc.

En 2022, 153 composteurs individuels ont été acquis par des usagers et trois nouveaux sites de compostage partagé ont été installés : à Pouilly-sous-Charlieu (cité Brécharde), La Gresle (parking salle des sports) et Belleroche (PAV). Le territoire compte désormais 11 composteurs partagés, auxquels s'ajoutent 9 sites de compostage en établissements.

6/FINANCEMENT DU SERVICE : la Redevance Générale Incitative

Le produit de la redevance générale incitative permet d'équilibrer le budget annexe dédié aux déchets ménagers et assimilés après intégration de tous les coûts (collecte et traitement, gestion déchèteries, gestion des dépôts sauvages) et déduction de toutes les recettes (subventions d'exploitation, revente de matériaux, accès à la déchèterie par les professionnels).

Les tarifs pour 2022 sont les suivants (valeurs de base) :

- Participation usager : 64.74 €
- Coût au litre du forfait usager : 0.508 € le litre
- Coût au litre collecté : 0.0207 € le litre

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble de Charlieu-Belmont Communauté fonctionne en RGI. Deux campagnes de facturation sont effectuées :

- En avril, 50 % du montant minimum dû
- En octobre, 50 % du montant minimum dû
- En cas de dépassement, la régularisation interviendra sur la facture d'avril de l'année suivante

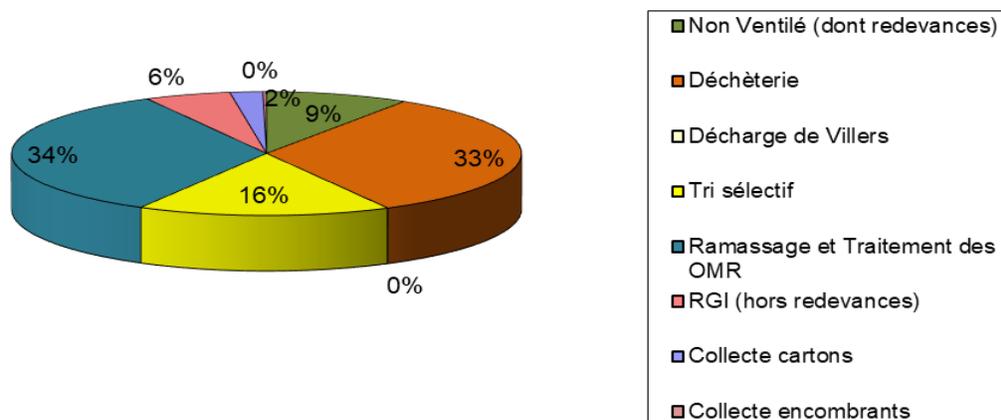
PNM : Producteurs Non Ménagers

7/BILAN FINANCIER

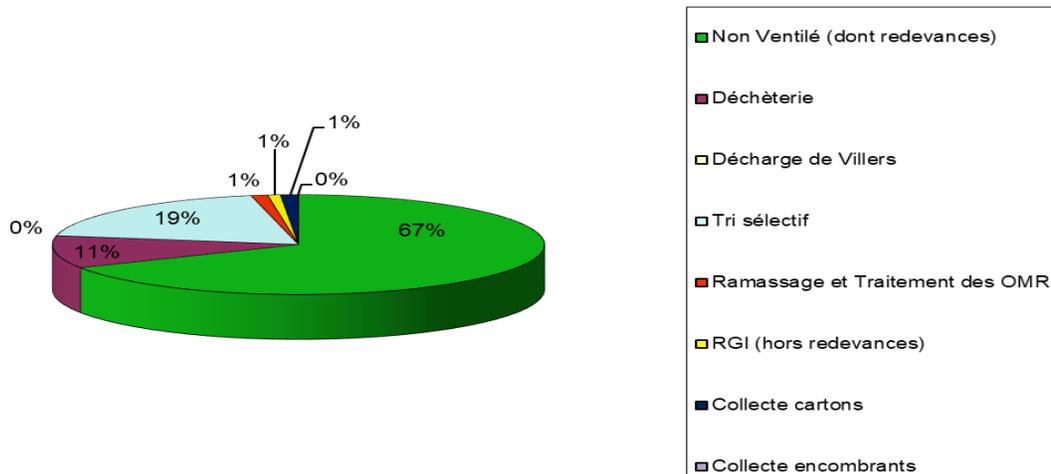
✓ Section fonctionnement :

CA 2022 (hors résultat antérieur reporté)	Dépenses	Recettes
Non Ventilé (dont redevances)	247 489.11	2 250 197.98
Déchèterie	898 839.06	353 913.36
Décharge de Villers	900.00	0.00
Tri sélectif	435 791.65	637 977.24
Ramassage et Traitement des OMR	926 689.28	36 090.11
RGI (hors redevances)	148 230.52	28 213.29
Collecte cartons	56 374.97	39 102.18
Collecte encombrants	6 554.89	0.00
Total :	2 720 869.48	3 345 494.16

Répartition Dépenses Fonctionnement Déchets 2022



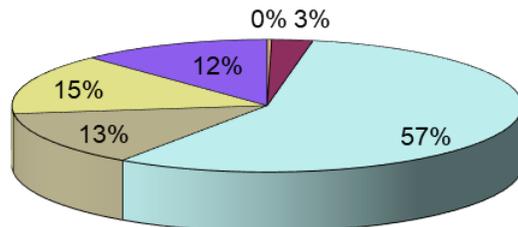
Répartition Recettes de Fonctionnement Déchets 2022



✓ Section investissement :

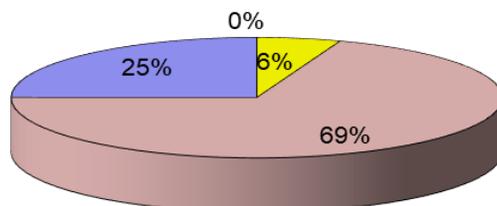
CA 2022	Dépenses	CA 2022	Recettes
Opération 10 - Matériels	635.94	Opération 10 - Matériels	0
Opération 49 - Déchèterie	5 822.40	FCTVA	25 040.73
Opération 11 – PAV	126 847.24	Autres réserves 1068	315 324.74
Opération 14 – Equipement conteneurs	30 168.12	Amortissements	113 287.81
Remb capital des emprunts	33 226.52		
Amortissements + cession véhicule	27 119.30		
Total :	223 819.52	Total :	453 653.28

Répartition Dépenses d'Investissement Déchets 2022



- Opération 10 - Matériels
- Opération 49 - Déchèterie
- Opération 11 - PAV
- Opération 14 - Equipement conteneurs
- Remb Capital des emprunts
- Amortissements + cession véhicule

Répartition Recettes d'Investissement Déchets 2022



- Opération 10 - Matériels
- FCTVA
- Autres réserves 1068
- Amortissements

PERSPECTIVES 2023 :

- ✓ Poursuivre l'accompagnement des usagers suite au passage de la collecte des OM en C0.5 au 01/01/2023
- ✓ Mise en place de nouvelles filières REP en déchèteries
- ✓ Poursuite et finalisation du renouvellement des PAV (phases 2 à 4)
- ✓ Refonte facturation RGI : facturation à blanc
- ✓ Poursuite du déploiement du compostage individuel et collectif suite aux résultats de l'étude biodéchets